Envoyé en préfecture le 20/07/2022
Reçu en préfecture le 20/07/2022
Affiché le
ID : 031-213105687-20220712-D2022_07_15-DE

MAIRIE DES VARENNES

31450 VARENNES

EXTRAIT DU REGISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

Délibération **N°2022-07-15**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué le 7 juillet 2022, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

Présents : Iris BARDIN, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Vanessa LOBO, Xavier MELLET, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nadine REVELLAT

Absents excusés : Christian BOUHOT, Nathalie STEPHAN

Procurations : Christian BOUHOT a donné procuration à Elsa MERICQ
Nathalie STEPHAN a donné procuration à Nadine REVELLAT

Secrétaire de séance : Vanessa LOBO

PRIX CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des prix des repas de la cantine scolaire qui est appliquée par la société de Restauration API à compter du 1er septembre 2022 (augmentation de 4.6 %).

Malgré la hausse conséquente des charges pesant sur le fonctionnement des cantines, seul le prix du repas facturé par API à la Commune sera répercuté aux familles.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide avec 10 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention :

De fixer le prix des repas de la cantine scolaire **à compter du 1ER septembre 2022**,

- Pour les Elémentaires : Le prix du repas passe de 2.95 € à **3.10 € TTC**.
- Pour les repas « adulte » : le prix du repas passe de 3.93 € à **4.13 € TTC**
- Pour les repas « pique-nique » : le prix est de à **4.02 € TTC**
- Pour les repas froids : le prix du repas est de **3.10 € TTC**

Envoyé en préfecture le 20/07/2022
Reçu en préfecture le 20/07/2022
Affiché le
ID : 031-213105687-20220712-D2022_07_15-DE

De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les documents administratifs et comptables restants à intervenir.

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varennes, le 19 juillet 2022

Le Maire, Philipe GOUX

La secrétaire de séance, Vanessa LOBO

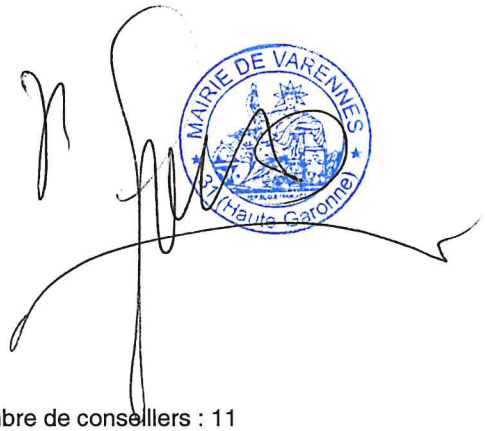

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10
Présents : 8
Absents excusés : 2
Procurations : 2
Votants : 10

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication par courrier postal – 68 rue Raymond IV. BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7. Tél.05.62.73.57.57 Fax 05.62.73.57.40 ou par le biais de l'application informatique